

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **BREVOT Gérard, CROIX Mylène, GAURIER Jacques.**

Représentés : **BERTOUT Emilie pouvoir donné à HENRI Pascal, COLLOT Françoise pouvoir donné à VANDERHOEVEN Sylvie.**

Madame VANDERHOEVEN Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Attribution financière scolaire 2026
N° de délibération : 03_2026

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à définir l'attribution financière scolaire pour l'année 2026.

Il rappelle que le RPI est composé des communes de Montiéramey – Montreuil sur Barse et Mesnil Saint Père. Il précise que les effectifs au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :
Ecole de Mesnil Saint Père : 24 élèves

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
APPROUVE l'attribution financière scolaire fixée à 40 € par élève, soit pour Mesnil saint père : 24 élèves X 40 € = 960 €

DECIDE de maintenir la subvention annuelle de 1000 € à la coopérative scolaire
AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au BP 2026 en fournitures scolaires et/ou transports collectifs selon la demande des enseignants.

- Cette prise en charge sera réalisée par le règlement des factures de fournitures scolaires aux fournisseurs au fil de l'année.
- Un suivi des dépenses sera transmis régulièrement aux Professeurs des écoles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette attribution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2026.02.06 11:34:06 +0100
Ref:10392223-15670396-1-D
Signature numérique
le Maire